Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 554

Artikel: Pour un mode d'emploi des statistiques officielles
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022466

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COURRIER

Pour un mode d'emploi des statistiques officielles

Deux services fédéraux nous font l'amabilité d'une réponse, à la suite de la publication de notre texte «Ras-le-bol statistique» (DP 549). Les voici ci-dessous, agrémentées de quelques remarques.
Observons tout de suite pourtant que ces «mises au point» portent sur des objets de moindre importance par rapport aux «trous statistiques» qui marquaient la publication, en février 1977, des résultats de l'enquête menée auprès de 980 ménages qui servit de base à l'établissement du nouvel indice des prix à la consommation.
L'absence de démenti ou de correctif sur ce point, c'est un aveu d'une portée incommensurable — sans nous payer de mots — compte tenu de l'importance sociale de l'indice des prix. De même, pas de mise au point s'agissant de l'enquête sur le comportement des ménages privés en matière d'épargne. Impossible donc de savoir combien *(et pas seulement quelle proportion de leur revenu) les ménages épargnent, selon les différentes catégories de revenus.*
Cela dit, voyons en détail les remarques officielles qui nous sont faites! (Réd.)

OFS

«Veuillez consulter nos collaborateurs!»

Permettez d'apporter les corrections suivantes à l'article susmentionné sur la recherche et le développement (R-D) en Suisse au cours de l'année 1977.

1. Ainsi que l'article le précise à la première page de la «Vie économique» (n° 4), le montant de 2999 mio de francs suisses ne comprend que les frais d'exploitation de la R-D, c.à.d. les dépenses du personnel et les dépenses courantes, et ce uniquement pour la R-D que nous réalisons nous-mêmes (intra muros).

Le montant de 4500 mio comprend, par contre, les 2999 mio de frais d'exploitation, les dépenses de la R-D des entreprises suisses à l'étranger (qui se chiffrent environ à 1,3 mia), ainsi qu'une estimation des investissements R-D de l'industrie privée suisse (environ 200 mio). Il est spécialement mentionné dans la «Vie économique» que ces investissements et les dépenses R-D des entreprises suisses à l'étranger sont compris dans cette somme de 4500 mio de francs.

2. Il faut préciser en outre que le taux de 3,15% par rapport au PIB a été calculé par l'OCDE, la deuxième décimale après la virgule étant arrondie; la somme résultante s'élève donc à 4,6 mia francs. Relevons que, d'une manière générale, nous nous intéressons surtout aux ordres de grandeur. Pour cette raison-là, il serait donc erroné de vérifier les chiffres avec une précision mathématique. Après tout, nous avons affaire à une statistique et non pas à une comptabilité, ce qui est évident du fait qu'on a travaillé sur la base d'estimations.

Afin d'éviter à l'avenir des interprétations inexactes, nous vous prions de prendre contact avec nos collaborateurs responsables qui vous fourniront volontiers les renseignements nécessaires.

Office fédéral de la statistique

La lettre de l'Office fédéral de la statistique (OFS) apporte deux précisions qui ne figuraient pas dans l'article de «La Vie économique», à savoir que les dépenses, en 1977, de «recherche et développement» (R-D) des entreprises suisses à l'étranger se chiffrent à environ 1,3 milliard de francs (elles étaient estimées à 1,1 milliard de francs par l'enquête du Vorort, datant, elle, de 1975) et que les investissements privés pour la R-D s'élèvent à quelque 200 millions.
D'où cette question qui demeure: pourquoi ces deux renseignements n'ont-ils pas été publiés?

Sur le second point, l'OFS n'est guère convaincant. Lorsqu'un ordre de grandeur, même calculé par une organisation internationale, entraîne une différence d'une centaine de millions, il y a de quoi s'étonner. Cent millions, c'est plus que ce que l'ensemble de l'industrie horlogère consacre à la R-D!

Quant à la dernière phrase de l'OFS, apprécions son absurdité, sans doute involontaire. Non, les textes et les chiffres publiés par «La Vie économique» (entre autres) doivent bien évidemment pouvoir être utilisés sans avoir à prendre contact avec les services fédéraux! A moins qu'il faille comprendre que leur utilisation n'est possible qu'à cette condition... (Réd.)

OFIAMT

«Veuillez examiner nos publications!»

Dans un article de «Domaine public» du 12 juin 1980, intitulé «Ras-le-bol statistique», l'auteur fait état de sa lassitude face aux carences des statistiques, et ce au travers de «quelques histoires sur le vif, authentiques comme il se doit». Permettez-nous de rectifier l'authenticité de l'une d'elles.

L'auteur prétend que les salaires des ouvriers sont donnés en gains horaires uniquement, et ceux des employés en gains mensuels. Et ceci volontairement, afin d'empêcher toute comparaison, «même